



Changement des limites territoriales chez les patients traumatisés classés dans les étapes 1 – 2 – 3 de l'ÉQTPT

Points importants

- Les limites du secteur de Portneuf sont déplacées au km 247 de l'autoroute 40.
- Les limites territoriales actuellement en vigueur sont les mêmes pour tous les patients.

Lors de l'implantation de l'Échelle québécoise de triage en préhospitalier et traumatologie (ÉQTPT), les limites territoriales avaient été conjointement décidées entre le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS de la Capitale-Nationale) et la direction provinciale administrative des services préhospitaliers du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces délimitations ont été faites dans le but de diriger les patients traumatisés majeurs vers le centre hospitalier offrant le plus haut niveau de soins qu'ils requièrent.

De nouvelles données provenant du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) nous permettent maintenant de revoir ces trajectoires chez la clientèle qui serait prise en charge du côté de Sainte-Anne-de-la-Pérade vers l'Est.

Nouvelle orientation des patients traumatisés avec ÉQTPT 1-2-3 :

Les nouvelles données, qui nous ont été soumises par le centre hospitalier Sainte-Marie de Trois-Rivières (SMTR) et appuyées par les représentants de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux, nous permettent de revoir et de déplacer la limite des patients devant obligatoirement être transportés vers l'hôpital de l'Enfant-Jésus (HEJ).

À partir de maintenant, la zone délimitant le transport vers HEJ ou le SMTR, pour les patients classés dans une étape 1, 2 ou 3, devient la limite actuelle séparant les territoires de Saint-Marc-des-Carrières (zone 310-311). Si vous devez prendre en charge un patient qui se trouve sur le territoire du CIUSSS MCQ, vous devez le diriger vers le centre hospitalier SMTR. Aucun changement pour les patients classés dans les étapes 4 et 5.

Des questions?

Nous demeurons à votre disposition pour toute question d'ordre clinique. Vous pouvez communiquer avec un paramédic-instructeur du Centre de formation paramédicale de la Capitale-Nationale au (418) 663-5000 poste 4503.

Merci de votre collaboration habituelle,

Douglas Eramian M.D. FRCP(C) MSc
Directeur médical régional
Services préhospitaliers d'urgence
Centre intégré universitaire de santé
et de services sociaux de la Capitale-Nationale